

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE  
DU 16.10.08**

L'an deux mil huit, le seize octobre, à dix huit heures trente, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, créée par arrêté préfectoral du vingt trois décembre deux mil trois, délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes adhérentes, se sont réunis à la Mairie de Notre Dame des Millières, sous la Présidence de Monsieur TORNIER Xavier.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 28 dont 24 titulaires et 4 suppléants

**Délégués titulaires**

PALLUEL-LAFLEUR	Frédéric	CLERY
BIGUET-PETIT-JEAN	Marcel	CLERY
GIRARD	Jean	CLERY
GIRARD	Jean-Paul	FRONTENEX
GUINGANT	Marc	FRONTENEX
POIGNET	Sandrine	FRONTENEX
VIONNET-FUASSET	Michel	FRONTENEX
GAUDIN	François	GRESY SUR ISERE
ORTEGA	Sandra	GRESY SUR ISERE
SIBUET-BECQUET	Jean-Claude	MONTAILLEUR
REY	Elisabeth	MONTAILLEUR
WAVRIN	Isabelle	MONTAILLEUR
VAIRETTO	André	Notre Dame des Millières
CORDEL	Guy	Notre Dame des Millières
VESPESIANI	Gilbert	Notre Dame des Millières
FAZZARI	Jean-Pierre	PLANCHERINE
BEURAIN	Nathalie	PLANCHERINE
MOCHET	Patrick	PLANCHERINE
BLANCO	Gérard	SAINT VITAL
PULVIN	André	SAINT VITAL
TORNIER	Xavier	TOURNON
BENEITO	Christian	TOURNON
RAUCAZ	Christian	VERRENS-ARVEY
DESSEUX	Marc	VERRENS-ARVEY

**Délégués suppléants**

MIOTTO	Chantal	GRESY SUR ISERE
DAL BIANCO	Serge	SAINT VITAL
MOLLARD	Marcel	TOURNON
HUET	Sylvain	VERRENS-ARVEY

**Excusés** : Mme Dubois Pascale ; M. Sibuet Michel ; M. Lozier Hervé ; Mme Rittener-Ruff Jocelyne.

Secrétaire de séance : Mme MIOTTO Chantal

Début de séance : 18 h 30

Monsieur le Maire, VAIRETTO André, souhaite la bienvenue aux membres de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, mais également aux membres des commissions extra-municipales de Notre Dame des Millières, venus nombreux.

Il laisse la parole à Xavier Tornier, Président de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie qui à son tour remercie les membres présents.

Le Président propose de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- DM n°2 au Budget M14-2008 de la CCHCS
- DM n°1 au Budget M49-2008 du SPANC
- DM n°1 au Budget M4-2008 de la REOM

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :**

**- autorise le Président à modifier l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.**

Le Président demande l'approbation du dernier compte rendu en date du 11 septembre 2008 :

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :**

**- approuve le compte rendu de la séance du 11 septembre 2008.**

### **OPAH : demande de subvention à la Région et au Département**

**Vu** la délibération du 6.09.07 approuvant le choix du cabinet de suivi animation,

**Vu** la délibération du 6.09.07 de demande de subvention pour la 1<sup>ère</sup> année d'animation,

Le Président rappelle l'OPAH en cours sur le territoire,

Et le plan de financement suivant pour la deuxième année d'animation, subventionnée par l'Etat et la Région,

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Etat (DDE) [ 20 % du HT]	5 695.20 €	Animation	34 057.30 €
Région (CDPRA)	4 333.00 €		
Autofinancement (CCHCS)	24 029.10 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>34 057.30 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>34 057.30 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- **Autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région et de l'Etat pour le suivi animation de la 2<sup>ème</sup> année de l'OPAH**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier**

### **CCHCS : mise en place du règlement intérieur**

Un projet de règlement intérieur a été remis à tous les conseillers communautaires afin qu'ils en prennent connaissance.

La Communauté de Communes n'ayant pas de communes de plus de 3500 habitants, elle n'a pas d'obligation de le faire. Cependant, ce règlement permettra de fixer les règles de fonctionnement du Conseil Communautaire, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Président demande au Conseil Communautaire de faire part des différentes remarques concernant le règlement.

Le Président prend note des remarques suivantes :

- dans l'article 13, il sera rajouter que le délégué titulaire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir de vote (art L2121-20).
- dans l'article 1, il a été omis la commission communication, qui sera rajouter à la première commission : administration générale.

Et demande au Conseil Communautaire de se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- **approuve le règlement tel que modifié par les remarques**

#### **PERSONNEL : ouverture du poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant sur droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, plus particulièrement les articles 12-1, 14, 23, 41 ;

**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié ;

**Vu** le décret n°87-811 du 05 novembre 1987 modifié ;

Le Président indique que l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe a réussi son concours de 1<sup>ère</sup> classe. Il propose au Conseil Communautaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe pour lui permettre une évolution de carrière.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

<b>Pour</b>	<b>28</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- **autorise le Président à ouvrir un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**
- **autorise le Président à procéder aux modifications comptables nécessaires à cette création.**

#### **BUDGET M14/2008 – DECISION MODIFICATIVE N°2 :**

**Vu** la délibération du 12 février 2008 approuvant le budget M14

**Vu** la délibération du 19 juin 2008 approuvant la DM n°1

Le Président expose qu'il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de la Communauté de Communes.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

<b>Pour</b>	<b>28</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- **approuve la DM 2 telle que présentée ci-dessous**

# CCHCS

## DECISION MODIFICATIVE N°2

### FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

60632	Fournitures petit équipements	-700
6064	Fournitures administratives	3200
6068	autres matières et fournitures	3000
611	Contrat de prestation de services	6700
61521	entretien terrain	500
61522	entretien de bâtiment	9523
6182	Documentation generale et technique	1000
6135	locations mobilières	-2000
6232	fêtes et cérémonies	1000
6237	publication	-6000
6281	concours divers	150
63512	taxes foncière	1243
<b>CHAP. 011</b>		<b>17616</b>
6811	DAP	<b>2500</b>
023	virement section investissement	<b>-101924</b>
<b>Total DM</b>		<b>- 81 808.00 €</b>
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>2 193 147 €</b>

#### RECETTES

70872	RBT sur Budget Annexe	2766
7472	Subvention région	-8325
7473	Subvention Département	-15 785
7478	Subvention agence de l'eau	-60 464
<b>Total DM</b>		<b>- 81 808.00 €</b>
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>2 193 147 €</b>

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

2031	frais d'études	-14000
2111	terrains nus	2 100
2135	installations générales, aménagements des constructions	4868
2184	Mobilier	600
2188	autres immob	200
<b>CHAP.21</b>		<b>-6232</b>
2313	Immo en cours	4 100
<b>CHAP.23</b>		<b>4 100</b>
<b>Total DM</b>		<b>- 2 132.00 €</b>
<b>Total investissement</b>		<b>1 720 532 €</b>

**RECETTES**

<b>021 virement de la section fonctionnement</b>	<b>-101 924</b>
1322 subvention Région	8325
1323 subvention département	15785
1324 subvention communes	3 300
1328 subvention agence de l'eau	60464
<b>CHAP.13</b>	<b>87874</b>
28	2500
<b>CHAP.040 amortissements</b>	<b>2500</b>
<b>1641</b>	<b>9418</b>
<b>Total DM</b>	<b>- 2 132.00 €</b>
<b>Total investissement</b>	<b>1 720 532 €</b>

**BUDGET ANNEXE SPANC M49/2008 – DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

Le Président rappelle la délibération du 12 février 2008 du conseil communautaire approuvant le Budget M49-2008 du SPANC et expose qu'il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de la Communauté de Communes.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

<b>Pour</b>	<b>28</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- approuve la DM 1 telle que présentée ci-dessous

**SPANC**

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

**FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

**Mouvement de crédits**

6064 fournitures administratives	400
6066 Carburants	200
<b>CHAP. 011</b>	<b>600</b>
6410 Frais de personnel	-600
<b>CHAP. 012</b>	<b>-600</b>
Total DM	0
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0</b>

## BUDGET ANNEXE REOM M4/2008 – DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Le Président rappelle la délibération du 12 février 2008 du conseil communautaire approuvant le Budget M4-2008 du REOM et expose qu'il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- approuve la DM 1 telle que présentée ci-dessous  
REOM

### DECISION MODIFICATIVE N°1

#### FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

6256 missions	380
<b>CHAP. 011</b>	<b>380</b>
6215 Personnel affecté par la collectivité	2407
<b>CHAP. 012</b>	<b>2407</b>
678 Autres charges exceptionnelles	-2787
<b>CHAP. 67</b>	<b>-2787</b>
Total DM	0
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0</b>

#### Remarques :

Le Président souhaite apporter quelques précisions à l'assemblée sur les modalités de la REOM ; en effet, a été rapporté que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie faisait des bénéfices sur la redevance. Il rappelle que ce budget est pluriannuel et qu'il doit s'équilibrer en dépense et en recette (principe d'un budget annexe). Ces dépenses couvrent pour 640 000 € environ le coût de prestation auprès du SIMIGEDA, pour 12 400 € à l'année un poste à mi-temps pour la gestion au sein de la Communauté de Communes. La redevance perçue sur le territoire doit couvrir les coûts de dépenses, sachant que les dépenses de traitement, de collecte et de déchetterie croissent d'année en année.

Le Président indique qu'une présentation du bilan d'activités du SIMIGEDA sera faite au prochain conseil communautaire.

#### Point sur les zones d'aménagement du Territoire

Le Président rappelle que dans le cadre du PPRI, une rencontre a eu lieu le 25 septembre entre les services de la DDE et Raucaz Christian, Vice-Président, Monsieur Raimond, Président du SISARC, Monsieur Dall'Osto, technicien du Conseil Général, et lui-même, suite aux décisions prises au dernier conseil communautaire sur la mise en place d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation hydraulique des zones Tétrapole et de l'Aérodrome. En effet conscient de la mise en œuvre d'une telle

procédure, il était paru nécessaire au Président de concerter rapidement les services de l'Etat afin d'obtenir une position. Un échange réel semble avoir démarré avec les attentes des uns et des autres. Un compte rendu reçu des services de l'Etat relate des points forts de l'échange avec notamment la prise en compte du vannage et la création d'un bassin de rétention du ruisseau de Verrens. Quelques données restent encore à discuter notamment la distante dite « bande de sécurité », sachant que le départ des 100 mètres est évalué à partir du pied de la digue, alors que d'autres prescriptions relatives au bassin albertvillois, le départ se situe à la hauteur de digue.

L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre sur ces travaux hydrauliques doit comporter une condition de sorte qu'à tout moment elle puisse être interrompue en cas de non validation des services de l'Etat de certains aménagements. Elle sera lancée rapidement pour conforter les projets économiques sur Tétrapole et Frontenex.

Sur la rive gauche de l'Isère, le dossier est plus compliqué, du fait des ruisseaux de Fontaine Claire et de la Combaz qui ne doivent pas déverser en cas de crue sur l'Aérodrome. Un rapport technique plus complexe et un chiffrage plus clair est à l'étude, sachant que des habitations sont également à sécuriser.

En effet, Monsieur Raucaz, Vice-Président, rappelle qu'il faut être prudent sur ce point du fait que la Communauté de Communes ne s'engagera pas sur des travaux importants pour seulement un hectare de terrain appartenant à la collectivité.

Monsieur Gaudin, Maire de Grésy sur Isère, partage l'optimisme du Président du fait que l'Aérodrome apporte une grosse part de taxe professionnelle à la Communauté de Communes mais rappelle que d'autres communes ont également un souci de sécurisation des habitations, notamment à Grésy sur Isère et à Montailleux.

Monsieur Tornier rappelle que l'étude porte sur l'Aérodrome, sachant que le SICSA est également impliqué et est directement concerné par la sécurisation des habitations par l'entretien des ruisseaux.

De plus la CCHCS n'a pas la compétence « sécurisation de l'habitat » qui reste à la charge des communes.

Monsieur Vionnet-Fuasset s'interroge sur les renforcements de digues des autres territoires, en amont.

Monsieur Tornier lui indique que l'étude de CoRAL est déjà avancée, avec en priorité la zone de Terre neuve, et le nettoyage des atterrissements du pont de Grignon au pont de Gilly. En ce qui concerne notre territoire, il faut régler les problèmes d'assiettes foncières, les carrières « sauvages » non autorisées, et commencer les négociations (servitudes) avec les agriculteurs concernés par le futur bassin de rétention.

---

## **Point des différentes commissions de la Communauté de Communes**

---

### **Commission communication :**

- présentation du site internet
- appel d'offres avant la fin de l'année, pour une mise en route 1<sup>er</sup> semestre 2009

### **Commission SCOT :**

- a travaillé sur le pré PADD, avec notamment les enjeux démographiques du territoire, la tonicité démographique, les enjeux économiques, le foncier agricole, le type d'habitat...un travail qui a été remis à Arlysère et qui a été examiné et pris en compte pour une analyse plus cohérente du territoire.

### **Commission environnement :**

- les différentes réunions ont permis d'analyser les problèmes rencontrés pour les OM dans les communes. Ils ont été mis à plat en présence du Simigéda, notamment sur les communes de Grésy sur Isère, Montailleux et Plancherine afin de pouvoir répondre aux attentes des particuliers

- il est demandé une réflexion sur l'avenir de la collecte (la compétence collecte étant liée à la présence d'une déchetterie)
- une présentation du schéma directeur d'alimentation en eau du territoire aura prochainement lieu

### **Commission Equipements sportifs**

- différents travaux seront réalisés d'ici fin d'année, notamment les arrêtes neige et la peinture des vestiaires du Gymnase des Grands Champs, ainsi que la réparation de la toiture du stade de foot de Montailleux.
- d'autres seront mis au budget 2009, comme l'aire de lancement de poids demandé par le collège
- la piscine sera ouverte en juin 2009 pour les scolaires : collège et primaires de Frontenex

### **Commission :**

- **Transports** : L'appel d'offres de l'étude est en cours pour un montant de 8 000 € (50% pris en charge par le Conseil Général)
- **Agriculture** : réflexion sur la préservation de l'espace agricole et la prime à l'entretien des zones difficiles qui arrive à son terme.
- **Tourisme** : rencontre de l'Agence touristique départementale pour le développement touristique ; futur rencontre avec les acteurs de ce tourisme. Sous-Commission « Comité de gestion de l'Ecomusée » une concertation au préalable est demandée, voire le travail d'un cabinet neutre pour que le dialogue puisse reprendre.

### **Commission développement économique :**

- une présentation des zones aménagées a été faite aux nouveaux élus
- des contraintes PPRI et les travaux hydrauliques envisagés
- est-il possible de choisir en priorité des entreprises à forte valeur ajoutée sur nos zones ?

### **Commission habitat :**

- présentation du PLH par Laure Létinois
- OPAH : permanence et visite de réalisation à Frontenex
- Gendarmerie : travaux de peinture effectués/ problème des cellules non chauffées
- Bilan de la charte architecturale du CAUE
- Les architectes consultants pour les particuliers et les collectivités
- Arlysère : recrutement d'un opérateur PLH

### **Commission Jeunesse :**

- APS : trois possibilités : avenant au marché jusqu'à la fin d'année scolaire / nouveau marché/ création d'un poste de direction jeunesse
- Bilan APS : avenant passé pour supplément à Grésy et Frontenex ; ailleurs stabilité des fréquentations
- Cantine du RPI de Tournon : projet de sortir de l'APS : régie directe
- Tickets APS : vers une harmonisation des temps et tarifs, d'un forfait...
- RAM : entente intercommunale à réunir pour la demande à 80% de l'animatrice
- Centre de Loisirs : Grésy sur Isère souhaite rouvrir dès février 2009 et les mercredis

- Etudier les expériences des territoires voisins

**Commission mutualisation :**

- un état des lieux du matériel est établi ou est en cours de réalisation
- rencontrer des intercommunalités qui fonctionnent déjà dans ce sens : exemple d'Albens

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**VU PAR NOUS, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE, POUR  
ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 56 DE LA LOI DU 05 AOUT 1884.**

**Le Président,  
Xavier TORNIER**